

3. Ils sont dispensés d'être soldats.

4. Leurs propriétés personnelles seront protégées spécialement par la République chinoise.

Sept articles étaient relatifs aux Mandchoux, de même qu'aux Mongols, aux Mahométans et aux habitants du Tibet. Ils établissaient le principe de leur égalité avec les Chinois et ils assuraient leur protection, les princes de ces races conservaient leurs titres <sup>1</sup>.

Immédiatement après, une assemblée choisit, à Nan King, Youen-Che-k'ai comme Président de la République provisoire, l'élection définitive devant avoir lieu un an plus tard après la constitution du nouveau Parlement. Souen Yat-sen s'efface devant Youen. Malgré le vœu exprimé par Nan King, Pe King reste capitale. La révolution s'est accomplie sans effusion de sang.

*Vingt-deuxième Dynastie : TS'ING.*

*Capitale : PE KING.*

1. Tchao-Tsou Youen Houang-Ti, *Ngai-sin-kio-louo*. (Tse Wang.)
2. Hing-Tsou Tche Houang-Ti, *Tou-tou-fou-man*. (K'ing Wang.)
3. King - Tsou Yi Houang - Ti, *Kio-tch'ang-ngan*. (Tch'ang Wang.)
4. Hien - Tsou Siouen Houang - Ti, *T'a-ko-che*. (Fou Wang.)
5. T'ai-Tsou Kao Houang-Ti, *Nou-eul-ho-tch'e* (Nourhatchou), né en 1559. — † 30 sept. 1626, à 68 ans. T'ien Ming, 1616.
6. T'ai-Tsoung Wen Houang-Ti, *Houang-t'ai-ki*, 20 oct. 1626; né 29 nov. 1592. — † 21 sept. 1643. T'ien Tsoung, 1627. Tch'ouang Te, 1636.
7. Che-Tsou Tchang Houang-Ti, *Fou Lin*, 8 oct. 1643; né 15 mars 1632. — † 5 février 1661. Chouen Tche, 1644.
8. Cherg-Tsou Jen Houang-Ti, *Hiouen Yé*, 7 fév. 1661; né 4 mai 1654. — † 20 déc. 1722. K'ang Hi, 1662.

1. Jean RODES, *l. c.*, pp. 251-252.